

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 47 (1939)

Heft: 5

Artikel: Un cri d'alarme

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-545815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de priorité, du fait que son ouvrage *Un souvenir de Solferino*, imprimé à Genève en 1862, ne parut que trois ans après cette bataille, ainsi que l'auteur le dit à la page 61 de son livre: «Comme ce n'est qu'après plus de trois ans que je me suis décidé à rassembler des souvenirs pénibles que je n'avais pas l'intention de livrer à l'impression...»

Et Palasciano ajoute encore ceci, hommage spontané rendu à Dunant: «Il est cependant incontestable que le développement de notre idée humanitaire lui doit beaucoup.»

On ne saurait mieux dire.

Dr A. Guisan.

Un cri d'alarme

Possédez-vous un masque à gaz ? Savez-vous vous en servir ?

Sous le titre «De l'impérieuse nécessité de la défense aérienne passive», M. Ernest Næf publie dans le dernier numéro de la revue *Protar* les lignes qui suivent et que tous ceux qui s'intéressent à la Croix-Rouge ou qui en font partie devraient prendre sérieusement à cœur:

Au lendemain même de l'exercice général d'obscurcissement de la Suisse, du 27 au 28 septembre 1938, un orage terrible menaçait d'éclater en Europe. Le cataclysme fut heureusement écarté. Est-ce à dire qu'il soit possible désormais de penser que la paix soit définitivement revenue dans notre continent ? Tous les peuples voudraient pouvoir en être certains. Mais, hélas ! il reste encore beaucoup de cas épineux qui ne sont pas tranchés, il reste de nombreux problèmes qui attendent leur solution sur le plan international. Et il serait bien téméraire de supposer que tout danger de guerre future est définitivement écarté. Il convient ainsi de rester vigilant, dans notre pays, au même titre qu'ailleurs.

Parviendrons-nous une fois à nous rappeler les leçons du passé ? On se souvient du vent de pacifisme intégral qui passa sur l'Europe dès 1920, lors de la constitution de la trop fameuse Société des Nations. A cette époque, chacun était convaincu que la guerre était devenue chose impossible, irréalisable, et les utopistes, au lieu de construire un avenir basé sur les réalités de la vie, se laissèrent aller à la fiction la plus périlleuse. On sait où cette imprudence a failli nous conduire.

Il serait ainsi tout aussi dangereux de croire qu'à la suite de l'accord de Munich — un accord qui n'est pour l'instant qu'un premier pas vers l'instauration de la paix future —, la sécurité européenne soit désormais pleine et entière. Le risque de conflits subsiste. Nous ne saurions ainsi nous désintéresser de la préparation de notre défense nationale, seule gardienne de notre neutralité et de notre indépendance. Et notre défense nationale ne saurait être au point, elle ne saurait être complète, tant que la D. A. P. n'est elle-même pas entièrement organisée.

A ce titre, un effort très intéressant a été réalisé chez nous par l'autorité. Mais on ne peut, hélas ! en dire autant du public lui-même. Nous en tenons pour preuve les résultats acquis par le stand organisé au 19^e Comptoir suisse de Lausanne, par le Centre romand de l'A. S. D. A. P. Ce stand remporta un succès de nouveauté, en ce sens qu'il fut remarqué par des milliers de visiteurs. Mais il serait exagéré de dire qu'il remporta un très vif succès d'ordre pratique. Un nombre relativement faible de personnes s'inscrivirent en qualité de membres de l'A. S. D. A. P. Une grande majorité de visiteurs de la foire suisse de Lausanne se désintéressa complètement — pourquoi ne le dirions-nous pas ? — de l'œuvre qu'est la D. A. P., alors même que menaçait en Europe un terrible conflit. A quoi devons-nous pareil laisser-aller ? Les causes en sont diverses. Il nous faut tenir compte, tout d'abord, du tempérament du Romand en général, et du Vaudois en particulier. Le *Welsche* ne se passionne pas pour les mesures de D. A. P. néanmoins obligatoires et de toute nécessité, parce qu'il ne veut pas y croire. Il voit au premier plan de ces mesures des tracasseries administratives — alors qu'il ne s'agit que de sa propre sécurité —, et son indépendance personnelle réagit.

Pour parer à cette situation, qui ne saurait durer, une seule solution nous semble susceptible de résultats effectifs et efficaces: la propagande, la propagande toujours. Et il conviendrait d'envisager en terre romande une «propagande à l'américaine», intensive, méthodique, active, plus importante encore que celle qui a été manifestée jusqu'ici. Là seulement est le salut.

*

Ce manque de préparation «morale» du public s'est manifestée assez nettement de diverses manières. Nous en citerons deux pour l'édification de nos lecteurs.

Parlons tout d'abord des masques à gaz. On sait qu'une certaine propagande a été réalisée depuis assez longtemps, à Lausanne, en faveur de ce moyen individuel de protection. L'A. S. D. A. P. s'est employée à cette tâche non seulement auprès de ses membres, mais

encore à l'intention du public. Il n'en reste pas moins que le masque ne constitua pas un objet recherché. Il fut même quasi-délaissé. Du même coup, le public ne manifesta pas le moindre désir d'être orienté sur le fonctionnement, le port, l'ajustage, l'utilisation pratique de cet engin de protection individuelle. Survint la semaine, que nous pourrions dénommer tragique, de fin septembre 1938. Les événements se précipitant, un certain nombre de personnes ressentirent subitement l'urgente nécessité de posséder un masque à gaz. Les commandes affluèrent. Il n'était pas question pour les acheteurs de savoir s'ils sauraient employer judicieusement cet appareil, et moins encore de suivre une brève instruction, dont on devine l'importance, il s'agissait d'acquiescer en toute hâte le dit masque. C'est presque à croire que le public le regardait comme une sorte de *fétiche* aux propriétés mystérieuses. Il ne se souciait pas d'en connaître l'emploi. Il n'avait simplement de cesse que de le posséder ! Nous voyons là une démonstration incontestable, non seulement d'un début de panique, mais encore d'une incompréhension totale des buts et de la raison d'être de la D. A. P. de la part du public. Qu'on le veuille ou non, *pour employer un masque de façon judicieuse, il convient de le connaître, d'avoir reçu à son sujet, sinon une instruction technique, du moins une orientation sérieuse* (c'est nous qui soulignons! Réd.). Et ce n'est pas dans l'énerverment collectif que le public pourra obtenir une orientation suffisante en lisant attentivement tous les «modes d'emploi» du monde.

Vous me direz peut-être qu'il fut «distribué» par l'autorité, tant en Angleterre qu'en France, des masques à gaz à la population civile, et que cette dernière n'avait pas reçu à ce sujet l'instruction dont je fais état. C'est fort possible. Mais ce n'est pas une raison parce que certains commettent des erreurs, pour que nous en fassions aussi. Je tremble à la pensée «de ce qui aurait pu arriver» à ces dites populations auxquelles les masques ont été distribués comme des petits pains. Convaincues qu'elles étaient désormais à l'abri de tout péril, ces dites populations — ne sachant pas ajuster et moins encore utiliser judicieusement l'appareil — auraient pu connaître les pires surprises à l'heure de la véritable alarme.

Si le masque à gaz connut subitement une certaine «faveur» dans l'opinion publique, en cette dernière semaine de septembre 1938, chez nous, il n'en fut par contre pas de même des autres moyens de D. A. P. Et nous avons remarqué une autre démonstration évidente de ce manque de préparation «morale» dont nous parlions plus haut dans le domaine de la défense contre l'incendie. Multiples furent ceux qui critiquèrent les recommandations des autorités dans le cadre de la constitution des pompiers d'immeubles notamment.

Avec beaucoup de raison, M. le municipal Bridet, chef à Lausanne de la D. A. P., avait rendu les propriétaires attentifs aux exigences nouvelles, imposées par la D. A. P., et les avait résumées en une circulaire expédiée à tous les propriétaires lausannois. Il serait certainement exagéré de dire que cette «circulaire» obtint un accueil enthousiaste... Je pourrais ici citer des noms, énumérer des faits. Je m'en tiendrai à quelques constatations simplement. Un propriétaire lausannois — ce dernier avait en hâte acheté un «masque» pour son enfant en bas âge — eut cette réflexion, partagée par d'innombrables personnes: On en arrive maintenant chez nous aux mêmes singeries qu'à Paris, Londres et Berlin. Que cela se passe à Paris, c'est l'affaire des Français, mais qu'on nous impose aussi ces inutilités, cela dépasse les bornes ! Et cette réflexion émane d'une «personnalité» lausannoise très répandue, très connue, fort intelligente et cultivée...

On ne saurait ainsi en vouloir à «l'homme de la rue» de vitupérer contre les mesures de D. A. P., lorsque pareilles paroles proviennent d'universitaires !

*

Nous croyons inutile d'allonger. Nous n'avons cité ces quelques exemples que pour démontrer par des faits que notre «préparation» de défense aérienne passive est encore à son berceau. Il est certes grand temps de parer à cette ignorance manifeste de notre opinion publique en la matière. Notre public ne se rend aucun compte, ou ne veut pas se rendre compte, de son erreur, qui pourrait lui réserver des lendemains tragiques. Par principe, il nie l'évidence et regarde tout ce qui est entrepris pour sa propre protection comme des inutilités absolues. Il faut louer l'autorité des mesures qu'elles a arrêtées jusqu'ici en ce qui concerne son labeur administratif. Mais il est grand temps de s'attaquer sérieusement au «gros morceau» du problème: l'opinion publique elle-même.

C'est d'ailleurs là travail de longue haleine, en Suisse romande dans tous les cas. Et c'est bien dans ce but que la section vaudoise de l'A. S. D. A. P. a commencé récemment ses cours de D. A. P. ouverts à ceux qui voudront bien les suivre. Pour l'instant, malheureusement, ces cours ne seront suivis que par des «convertis» à l'avance. Il restera à toucher, d'une manière ou d'une autre, la grande cohorte des réfractaires — leur nombre est imposant — qui ne veulent rien entendre.

Comment le pourra-t-on? *That is the question.* La première des conditions serait naturellement que des personnes très haut placées acceptent, en Suisse romande, de ne plus écrire dans de grands quotidiens des non-sens sur le sujet, ce qui ne peut encore qu'ajouter à la confusion générale. Mais cela est une autre histoire... Il ne faut pas oublier que nous sommes en démocratie, et qu'en définitive le citoyen est roi. Alors?

Schweiz. Rotes Kreuz - Croix-Rouge suisse

Verhandlungen der Direktion vom 14. Dezember 1938.

Vorsitz: Dr. A. Guisan.

1. Die Direktion stimmt den folgenden zwei Anträgen des Zentralkomitees zu:

a) Auf Beginn 1939 werden die bisher herausgegebenen Publikationen «Das Rote Kreuz» und «Der Samariter» in eine vereinigt mit dem Titel «Das Rote Kreuz», die wöchentlich herausgegeben wird zum Abonnementspreis von Fr. 2.—.

b) Das Zentralkomitee wird beauftragt, mit dem Rotkreuzverlag neue Verträge abzuschliessen, durch welche das in den alten Verträgen festgesetzte Risiko für das Schweizerische Rote Kreuz keine Erhöhung erfahren darf.

2. Die Budgets des Lindenhofs und der Source für das Jahr 1939 werden von der Direktion genehmigt.

3. Die Direktion erteilt den beiden neugegründeten Kolonnen Bern-Emmental und Thun und Umgebung ihre Genehmigung im Sinne der Statuten des Schweizerischen Roten Kreuzes und der Kolonnenvorschriften. Sie überträgt ihre Kompetenz der Anerkennung der weitem sich noch bildenden Kolonnen, bis die verlangte Zahl von 24 erreicht ist, dem Zentralkomitee.

4. Die Direktion genehmigt die Vereinbarung mit der Bürgerspital Solothurn.

5. Die Direktion bewilligt einen Kredit von Fr. 28'000.— für Wäscheanschaffung zur Abgabe an die Zweigvereine. Dieses Material soll formell in die Vermögensrechnung der Zweigvereine aufgenommen werden. Zugleich mit der Jahresrechnung sei jeweilen ein Inventar des Materials aufzunehmen, das von den Rechnungsrevisoren kontrolliert werden müsse.

6. Eine genaue Liste des Materials für eine Krankenabteilung von 100 Patienten, die zusammen mit dem Armeesanitätsmagazin und dem internationalen Komitee vom Roten Kreuz aufgestellt worden ist, soll den Zweigvereinen und auch dem Schweiz. Samariterbund zur Verfügung gestellt werden. Die Zweigvereine sollen angehalten werden, das Material in unbearbeitetem Zustande vom Zentralsekretariat zu beziehen, um von den verbilligten Preisen eines gemeinsamen Einkaufs profitieren zu können. Die Frauenorganisationen haben sich bereit erklärt, die Bearbeitung dieses Materials zu übernehmen.

7. Die Frage einer Ausbildung von freiwilligem Hilfspersonal für die Spitäler in einem Minimum an Zeitaufwand in den grossen Kliniken, Kantons- oder Bezirksspitalern soll studiert werden.

8. Es wird der Direktion Bericht erstattet über die Vorkelhen, die gegenwärtig auf internationalem Boden getroffen werden, um der Rotkreuztätigkeit vermehrte Möglichkeiten zu schaffen.

9. Das Zentralkomitee wird beauftragt, die Möglichkeit zu prüfen, ob sich das Schweiz. Rote Kreuz an einer geplanten Hilfsaktion der Union internationale de secours für die Opfer der Uberschwemmungskatastrophe in China anschliessen könne.

10. Der Titel des Fonds für Auslandschweizer wird in «Fonds für im Ausland notleidend gewordene Schweizer» abgeändert. Dadurch können Beiträge aus diesem Fonds ausgerichtet werden an bedürftige Schweizer im Auslande oder an Schweizer, die bedürftig aus dem Auslande in die Schweiz zurückgekehrt sind. Diese Erweiterung des Zweckes entspricht besser den heutigen Bedürfnissen. *M. Reinhard.*

Discussions et décisions prises au cours de la séance de Direction du 14 décembre 1938.

Présidence: Dr A. Guisan.

1° La Direction décide:

a) A partir de l'année 1939, les deux publications *La Croix-Rouge* et *Le Samaritain* n'en formeront plus qu'une paraissant sous le titre *La Croix-Rouge*. La publication sera hebdomadaire et fixée au prix de frs. 2.— par année.

b) Le Comité central est chargé de signer une convention avec les Editions de la Croix-Rouge, convention qui, pour le nouveau journal, ne comportera, en ce qui concerne la Croix-Rouge, aucun risque financièrement plus élevé que jusqu'ici.

2° Les budgets pour 1939 de l'école du Lindenhof et de la Source sont adoptés.

3° La Direction se déclare d'accord avec la formation des deux nouvelles colonnes de Berne-Emmental à Berthoud et de Berne-Oberland avec siège à Thoune, et accorde au Comité central le droit de reconnaître au fur et à mesure de leur formation les trois colonnes restant encore à former pour atteindre le nombre de 24.

4° La Direction approuve l'accord signé par l'Hôpital des bourgeois à Soleure.

5° Un crédit de frs. 28'000.— pour un achat de matériel à confectionner par les sections est voté. Ce matériel sera dûment inventorié et vérifié par les réviseurs de comptes.

6° Une liste mentionnant le matériel nécessaire pour un hôpital de 100 malades sera communiquée aux sections de la Croix-Rouge et à l'Alliance suisse des Samaritains. Il importe que ce matériel soit acheté en gros par le secrétariat général, afin d'en obtenir des prix d'achat plus favorables; il est, partant, nécessaire que les sections présentent leurs commandes au secrétariat et ensuite que le linge soit confectionné par les sociétés de couture dépendant des sections ou des organisations féminines.

7° Il est fait allusion à l'utilité de l'intervention des femmes volontaires dans les services hospitaliers et la formation de ce personnel féminin sanitaire volontaire dans de grandes cliniques, dans des hôpitaux cantonaux ou de districts sera étudiée, de façon qu'il soit quelque peu préparé aux tâches qui s'imposeront à lui en cas de nécessité.

8° Des renseignements concernant les mesures prises sur le terrain international en vue de créer de nouvelles possibilités d'extension à la Croix-Rouge sont donnés à la Direction.

9° Le Comité central est chargé d'étudier la question de savoir si la Croix-Rouge suisse ne devrait pas participer à l'œuvre d'entraide apporté par l'Union internationale de secours aux victimes des inondations en Chine.

10° Le titre du fonds pour Suisses à l'étranger et son but ont été légèrement modifiés, de sorte que les subventions du fonds peuvent être accordées à des Suisses nécessairement à l'étranger ou à des Suisses de l'étranger revenus indigents au pays. Cette modification répond mieux aux besoins de nos jours. *M. Reinhard.*

Schweizerischer Samariterbund Alliance suisse des Samaritains

Jahresberichte der Sektionen.

Wir bitten die Sektionsvorstände ebenso höflich wie dringend, den Termin für die Einsendung der Berichte einhalten zu wollen. Damit die Erstellung des Gesamtberichtes des Schweiz. Samariterbundes keine Verzögerung erleidet, sollte die sämtlichen Sektionsberichte bis 10. Februar in unserem Besitze sein. Für prompte Erledigung ist Ihnen herzlich dankbar Ihr Verbandssekretär *E. Hunziker.*

Rapports annuels des sections.

Nous prions les comités des sections instamment de bien vouloir observer le délai pour l'expédition des rapports. Afin que l'établissement du rapport général de l'Alliance suisse des Samaritains puisse se faire sans subir du retard, les rapports de toutes les sections doivent nous parvenir jusqu'au 10 février au plus tard. Pour l'expédition prompte de votre rapport vous est très reconnaissant votre secrétaire *E. Hunziker.*

Büchertisch - Bibliographie

Dunant, Roman des Roten Kreuzes. Von Martin Gumpert. Bermann-Fischer-Verlag, Stockholm.

Achtundzwanzig Jahre sind seit dem Tode Dunants verflossen, ohne dass dem Begründer des Roten Kreuzes die Ehre zuteil wurde, der Öffentlichkeit durch eine ausführliche Biographie näher gebracht worden zu sein. Dies mag, wie Gumpert selber antönt, daher kommen, dass wenig Dokumente über das Leben Dunants vorliegen und auch von seinen Zeitgenossen keine Aufzeichnungen über ihn vorhanden sind. Da Gumpert selber jede biographische Konstruktion oder Ausschmückung ablehnt und sich gewissenhaft an die ihm bekannten Dokumente über Dunant hält, ist es begreiflich, dass er versucht hat, die Idee Dunants und dessen hohe kulturelle Sendung in den Mittelpunkt der Darstellung zu stellen und ihr Schicksal im Wandel der Jahrzehnte aufzuzeichnen. Deshalb mag er wohl den Untertitel «Roman des Roten Kreuzes» gewählt haben.

Gerade dieser Untertitel aber verleitet den Leser, im vorliegenden Buche eine Geschichte des Roten Kreuzes zu suchen, doch wird sich dieser enttäuscht finden, da die Organisation des Internationalen Roten Kreuzes nur